

/(-)NNEE 1961 N° 378/PR/VP/CAB

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU La loi n° 60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey
- VU Le décret n° 381/PCM du 29 Décembre 1960 portant nomination des membres du Gouvernement,
- VU Le décret n° III/PR/Cab du 15 Avril 1961 fixant les attributions des membres du Gouvernement,
- VU La loi n° 59-16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le conseil des Ministres étant obligatoirement entendu,
- VU Les nécessités du Service,

Sur proposition du Vice-Président de la République, chargé du Développement et du Plan

Le Conseil des Ministres entendu,

## D E C R E T

ARTICLE 1er : Monsieur ELISHA Elie, Contrôleur principal de classe exceptionnelle des Contributions diverses, Inspecteur des Impôts à Cotonou, est nommé Directeur du Plan, en remplacement de Monsieur PRUDON.

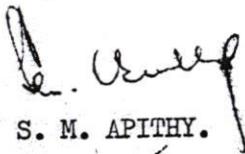
ARTICLE 2 : Monsieur PRUDON Georges, Administrateur des Affaires d'Outre Mer, est nommé Conseiller Technique auprès de la Direction des Etudes et du Plan.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de la prise de service des intéressés sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

PORTO-NOVO, le 29 Novembre 1961

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Par le Président de la République  
Le VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
Chargé du Développement et du Plan

  
S. M. APITHY.

AMPLIATIONS :

PR.	15
SGG.	4
Tous Ministres	13
Vice-Présidence	5
Direction Plan	4
MFB. (Soldes-Dir. Budget-CF.)	6
Tresor	1